



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023
à 18H30

Présents : Mesdames BABY-TESTA-FOURNIE-JASPARD-MARTIN-PIVATO-BILERI

Messieurs : AYCHET-MARROT-PALACIOS-AMARDEILH-MIONI

Secrétaires de séance : Mesdames MARTIN-PIVATO et BABY

0-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2022 à l'unanimité.

1-Approbation du Compte Administratif 2022

Dépenses de Fonctionnement : 237052,30 €

Recettes de Fonctionnement : 436 596,21 € (290 163,07 € + Excédent antérieur : 146 433,14 €)

Excédent de Fonctionnement : 199 543,91 €

Dépenses d'Investissement : 290987,01 € (245973,42 € + Déficit antérieur : 45 013,59 €)

Recettes d'Investissement : 173 935,70 €

Déficit d'Investissement : 117051,31 €

Excédent Global de l'exercice 2022: 82492,60 €

(Une légère différence s'avère sur les clôtures budgétaires 2022 du fait d'une échéance d'emprunt 2022 payée le 13 mars 2023. L'excédent s'élève donc à 82492,60 € et non à 84159,17 € comme évoqué dans le journal du village)

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2-Approbation Compte de Gestion 2022 :

Conforme au Compte administratif 2022

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3-Affectation du résultat 2022

Sur le Budget 2023 sera affecté :

- En fonctionnement : + 82492,60 €
- En Investissement : - 117051,31 €

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4- Vote des taux d'imposition communaux 2023

Les taux communaux n'ayant pas été augmenté depuis de nombreuses années, dans le contexte actuel, au vue de l'inflation, les membres du Conseil Municipal après discussion ont souhaité :

* Ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation afin de ne pas impacter les résidences secondaires familiales nombreuses sur la commune

* Augmenter faiblement les taux communaux du foncier bâti et non bâti de 1% pour l'année 2023, ce qui génère une recette supplémentaire de 4162 € sur le budget communal.

Les taux communaux suivant seront donc appliqués en 2023

* 43.93% pour le foncier bâti

* 262.76% pour le foncier non bâti

* 11,41 % pour la taxe d'habitation (inchangée)

POUR 7 CONTRE 3 ABSTENTION 1

5- Vote des subventions aux associations 2023

ASSOCIATION	SUBVENTION 2023
AERO MODELISME CLUB	120
AMICALE DE SECOURS TARASCON	200
ASSOCIATION CHASSE SURBA	300
ASSOCIATION FOYER RURAL SURBA	1200
COMITE DES FETES SURBA	4500
HISTOIRE ET PATRIMOINE	200
HONNEUR ET PATRIE	100
UNION SPORTIVE TARASCONNAISE	100
AUTOUR DU SEDOUR	350
FNACA	50
NOZAMIS LES CHATS	100
DIVERS	200
TOTAL	7420

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

BUDGET 2023

DETAILS INVESTISSEMENTS 2023

ARTICLE	OBJET	MONTANT 2022	OBSERVATIONS	Dépenses réalisées au 03/02/2023		MONTANT 2023
DEPENSES						
1	Deficit 2021	45 013,59 €			Deficit 2022	117051,3
1641	Capital emprunts	24 000,00 €		22 184,49 €	Capital emprunts	25000,00
165	Cautiounnements	1 000,00 €		0,00 €	Cautiounnements	1000,00
2111	Terrains nus	5 000,00 €				5842,1
2151/041	Voirie	70 529,00 €		70 528,23 €	Voirie Parking 19 Mars	40068,00
21538/040	TRAVAUX EN REGIE	50 000,00 €	Salle Polyvalente	14 328,58 €	TRAVAUX EN REGIE	5000,00
203	MAITRISE ŒUVRE PONT	15 000,00 €	Part Surba 30000,00 €	1 536,00 €	MAITRISE ŒUVRE PONT	15000,00
2131	TRAVAUX SALLE POLYVALENTE	50 000,00 €	Fin gros travaux	63 520,43 €	Bardage salle Toiture vestiaire	25000,00
2138	Achat Maison+Terrain	110 000,00 €			Achat Maison+ Terrain	110000,00
2152	Voirie Salle polyvalente + Pont	81 580,14 €	Part Surba 110000,00 €	16 932,07 €	Pont	110000,00
2172	Elagage+Aire de Jeux	55 316,00 €	Elagage 15 000,00 € Aire de Jeux 24812,00 € Divers 15 504,00 €	9 388,20 €	Elagage= 5000 €+Aire de Jeux= 25000 €+ Divers =Radiateurs logements Acoustique salle Platrières	50000,00
2183	Materiel Informatique	3 887,00 €	Ordinateur logiciel transfert	1 168,32 €	Materiel Informatique	0
2188	Equipements Salle Polyvalente Adressage Eglise Divers	46 504,00 €		4 772,23 €	chaises Eclairage Public Divers	10000,00
2188	ACHAT MATERIELS				Epareuse Perceuse a colonnes Débroussailleuse	15800,00
238	VOIRIE	40 113,00 €		40 112,93 €		20034,00

TOTAL		597 942,73 €			244 471,48 €		549795,48
RECETTES				SUBVENTIONS 2022 OBTENUES			
21	Autofinancement	176 163,14 €					105367,6
10222	FCTVA	22 244,00 €	Travaux Année 2020		21 015,82 €		10401,00
10223	Taxe Amenagement	1 023,00 €			1 826,51 €		1500,00
1068	Couverture deficit Investissement 2021	45 013,59 €			45 013,59 €		117051,31
1321041		30 415,00 €	Subvention voirie		30 415,30 €		20034,00
1341	SOLDE SUBVENTIONS 2021 AUTRES	30 416,00 €	Salle polyvalente: Adressage			REGION=4964+9793 CD 09 = 11600	26357,00
1341	SOLDE SUBVENTIONS 2021 DETR	51 141,00 €	Salle polyvalente (Voirie+Equipements+Jeux) Adressage Pont Maison	Adressage 80% =5728 €	24 523,10 €		
1348	SUBVENTIONS 2022	90 413,00 €	Salle polyvalente: Adressage		11 028,45 €	DETR/CD09	48776,00
13	SUBVENTIONS 2023					DETR/FDAL Bardage salle Toiture vestiaire Parking 19 Mars Materiels ateliers	41574,00
13	SUBVENTION PONT					DETR PONT	99000,00
1641	PRETS	110 000,00 €	Maison + Pont				38666,57
165	Cautiionnements	1 000,00 €					1000,00
238041	VOIRIE	40 112,93 €			40 112,93 €		40068,00
TOTAL		597 941,66 €			173 935,70 €		549795,48

7-Vote du Budget 2023

Dépenses de Fonctionnement : 384 487,60 €

Recettes de Fonctionnement : 384 487,60 €

Dépenses d'Investissement : 549 795,48 €

Recettes d'Investissement : 549 795,48 €

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

8- Demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition de matériels pour les services techniques

Monsieur Georges MARROT, 1^{er} Adjoint, informe les membres du Conseil municipal que l'épareuse et la débroussailleuse actuelles de la commune sont hors service, de plus il serait nécessaire d'acheter un perceuse à colonne pour les besoins des travaux en régie.

Le coût global estimatif des acquisitions s'élève à : 13149,13€ HT soit 15778,95 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré souhaite :

*** porter au budget communal 2023 ces acquisitions pour un montant total de 13149,13€ HT soit 15778,95 € TTC**

*** demander une subvention au titre FDAL 2023 pour ces acquisitions**

*** de charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier**

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

9 -Questions diverses

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon réuni le 16 mars 2023 à Quié, s'est prononcé favorablement pour compléter les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon de la manière suivante :

I – COMPETENCES OBLIGATOIRES

Actions de développement économique et Touristique :

- *Création et gestion d'hôtels d'entreprises,*

II – COMPETENCES OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie

- Participation par voie de fonds de concours aux projets de construction et de rénovation de logements sociaux portés par les communes et/ou des opérateurs publics,
- Construction, gestion et animation d'habitat inclusif et partagé,

Restent de la compétence des communes : la construction, la réservation et l'attribution des logements sociaux. *Seuls les logements sociaux construits dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif sont de la compétence intercommunale.*

III – COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- Politique de développement de l'inter modalité sur le territoire de la Communauté de Communes :

Création et gestion de services de transport à la demande par délégation du Conseil Régional en qualité d'organisateur secondaire de transport de personnes à l'exclusion :

-des transports scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon,

~~-des systèmes de transports existants ou à créer de la Commune de Tarascon à l'exception de la commune associée de Banat.~~

~~Création et gestion de services de transport d'intérêt local par délégation du Conseil Régional en qualité d'organisateur secondaire de transport de personnes,~~

~~Création et développement des mobilités douces à vocation intercommunale,~~

- Création et animation d'un Conseil Local de Santé Mentale du Pays de Tarascon,

- Construction et gestion de Centres de Santé (Médecins salariés).

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarascon.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon moins une voix.

2- Loi Climat et Résilience - Décentralisation police de publicité

Monsieur le Maire informe que la Loi « Climat et Résilience » (Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1^{er} janvier 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les maires seront compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un Règlement Local de Publicité. Le Préfet du département n'aura plus de compétence en la matière.

La loi prévoit dans certains cas, le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le transfert est automatique lorsque :

- l'EPCI est compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou de règlement local de publicité (RLP),
- il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants membre d'un EPCI à fiscalité propre y compris lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de PLU ou de RLP.

Toutefois, le Maire dispose de la possibilité de s'opposer à ce transfert dans les conditions exposées au III de l'article 17 de la loi.

Après débat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de s'opposer à ce transfert automatique de pouvoir de la police de la publicité,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique de pouvoir de la police de la publicité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H20

Henri AYCHET



Maryline BABY

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'MB' enclosed in a circular shape.

Gisèle MARTIN PIVATO

A handwritten signature in blue ink, featuring a large initial 'G' followed by 'M' and 'P'.